

FOCUS n° 3

Les jeunes, le DIS et le DAS

INTRODUCTION

Les jeunes émargeant au CPAS constituent un public-cible pour lequel le SPP Intégration sociale (SPP IS) développe un certain nombre de mesures spécifiques.

Parmi celles-ci¹, on retrouve notamment des mesures relevant du droit à l'intégration sociale² (DIS).

Lors de l'élaboration de la loi du 26 mai 2002, il a été constaté que le nombre de jeunes vivant du minimum de moyens d'existence (= prédécesseur du revenu d'intégration) ne cessait de croître au fil des ans. Le but était d'inverser cette tendance. La loi concernant le droit à l'intégration sociale a dès lors prêté une attention particulièrement grande aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. L'idée était d'offrir à ces jeunes d'autres perspectives d'avenir en créant pour eux un droit à l'emploi, par le biais d'un contrat de travail ou d'un projet individualisé menant à un emploi. La loi prévoit en outre que, si le niveau de formation du jeune est insuffisant, le CPAS peut l'aider à augmenter son niveau en le faisant entamer ou poursuivre des études de plein exercice. Le CPAS qui accompagne un jeune conclut avec lui un genre de contrat (= projet individualisé d'intégration sociale ou PIIS) définissant les droits et obligations de chacun.

Et celles relevant du droit à l'aide sociale³ (DAS).

La loi du 2 avril 1965 a accordé une attention spécifique limitée aux jeunes. Seuls certains groupes de mineurs ont fait l'objet de mesures particulières : les enfants dont les parents sont inconnus, les enfants naturels reconnus par aucun des parents et les enfants belges dont la mère n'était pas inscrite dans le registre de la population et qui ont été abandonnés à la naissance. La loi a également prévu une intervention de l'État dans les frais d'aide sociale pour les mineurs d'âge indigents vis-à-vis desquels personne n'est investi de l'autorité parentale et n'exerce la tutelle ou la garde matérielle. Plus tard, la loi a enfin instauré la possibilité de rehausser le plafond de remboursement habituel dans certains cas et moyennant le respect de plusieurs conditions.

¹ Une description des différentes mesures est disponible sur le site web du SPP IS (www.mi-is.be).

² Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

³ Loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'action sociale. Nous n'abordons pas ici les aides médicales qui sont hors du champ d'analyse.

Par jeune bénéficiaire, il faut entendre le bénéficiaire d'une mesure financée par le SPP IS âgé de moins de 25 ans. Bien que le demandeur d'une aide doive être majeur, c'est-à-dire avoir 18 ans accomplis, il est néanmoins permis d'élargir la notion de jeunes bénéficiaires à trois catégories de mineurs⁴ : les mineur(e)s émancipé(e)s par le mariage, le mineur célibataire et ayant la charge d'un ou plusieurs enfants, et la mineure qui est enceinte.

LES JEUNES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE DU SPP IS

Toutes lois et toutes mesures confondues⁵, ce n'est pas moins de 35.133 jeunes en moyenne par mois qui ont eu recours à une aide financée par le SPP IS durant l'année 2012, soit un bénéficiaire sur quatre.

1. Les jeunes bénéficiaires des mesures relevant du Droit à l'Intégration Sociale (DIS)

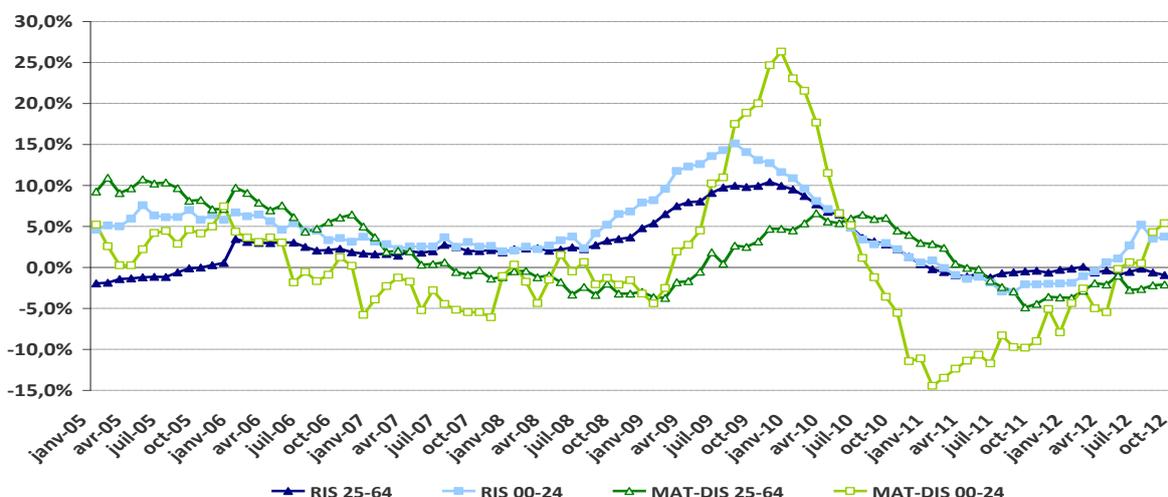
Parmi les jeunes bénéficiaires du DIS, on retrouve les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS), assorti ou non d'un projet individualisé d'insertion sociale (PIIS), les bénéficiaires d'une mise au travail (MAT-DIS) ou ceux bénéficiant d'une combinaison de ces instruments.

Dans le graphique 1.1., on remarque que les mouvements à la hausse et à la baisse du nombre de bénéficiaires varient fortement selon le type de bénéficiaire. Outre des évolutions structurelles différentes, on remarque également que l'impact de la crise économique et financière n'a pas été identique pour les jeunes bénéficiant d'un RIS et leurs aînés, pour les jeunes mis au travail dans le cadre du droit à l'aide sociale et leurs aînés.

⁴ Toutes mesures confondues hors aide médicale, les mineurs représentaient 0,4% de l'ensemble des bénéficiaires en 2012.

⁵ Hors aide médicale.

Graphique 1.1. : taux de croissance mensuels des bénéficiaires jeunes et plus âgés (variations à un an d'écart)



Ces évolutions sont commentées séparément dans les chapitres qui suivent.

1.1 Les jeunes bénéficiaires d'un RIS

Le revenu d'intégration sociale est un revenu minimum destiné aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes, ne peuvent y prétendre par ailleurs, ni ne sont en mesure de se les procurer soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens. Le revenu d'intégration est un revenu indexé qui doit permettre au bénéficiaire de mener une vie conforme à la dignité humaine.

La proportion de jeunes parmi les bénéficiaires d'un revenu d'intégration a fortement augmenté entre 2003 et 2009. Cette augmentation est à mettre en parallèle avec l'augmentation non négligeable du nombre de jeunes étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration (voir infra).

Depuis 2009, la proportion de jeunes est stable. Les jeunes bénéficiaires d'un revenu d'intégration âgés de moins de 25 ans représentaient un peu moins d'un tiers des bénéficiaires en 2012 contre un peu plus d'un quart en 2003⁶.

⁶ Les chiffres présentés dans le tableau peuvent légèrement différer des chiffres repris dans les profils des bénéficiaires. En effet, les chiffres du tableau sont établis sur base des moyennes mensuelles du nombre de bénéficiaires tandis que ceux repris dans les profils des bénéficiaires ont été établis au départ des chiffres annuels du nombre de bénéficiaires.

Tableau 1 : part des jeunes dans le revenu d'intégration sociale

Année	Moyenne mensuelle	Part des jeunes dans le RIS
2003	19.312	26,1%
2004	20.276	26,8%
2005	21.487	28,1%
2006	22.519	28,6%
2007	23.122	28,7%
2008	24.072	29,0%
2009	27.051	29,7%
2010	28.403	29,7%
2011	27.969	29,5%
2012*	28.401	30,0%

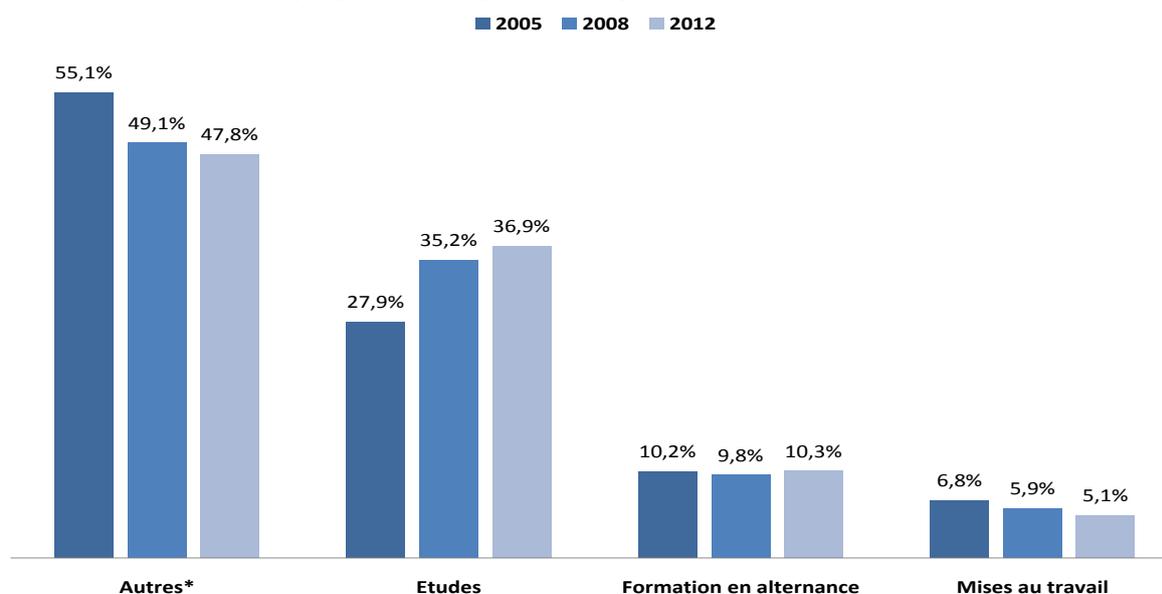
* 2012: neuf premiers mois de l'année.

Parmi les jeunes bénéficiaires du droit à l'intégration en 2012, plus de la moitié avaient signé un projet individualisé d'insertion sociale subsidié par le SPP.

Ce type de projet vise à établir les étapes nécessaires et les objectifs en vue de l'insertion sociale et/ou professionnelle progressive de tout bénéficiaire du droit à l'intégration sociale, pour lequel l'emploi n'est pas (encore) possible ou souhaitable dans un premier temps. Selon les besoins de la personne, le projet portera soit sur l'insertion professionnelle, via un contrat de travail après une période déterminée, une formation ou des études, soit sur l'insertion sociale.

La proportion de jeunes signant un projet de type « études » est en constante augmentation depuis 2005.

Graphique 1.2. : composition des jeunes bénéficiaires d'un DIS



Dans le groupe « autres* », on retrouve aussi bien des jeunes bénéficiant d'un revenu d'intégration sans avoir signé de projet individualisé d'insertion, et qui pour des raisons de santé ou d'équité sont dispensés d'être disponibles sur le marché du travail, que des jeunes qui ont signé un tel projet avec le CPAS ne faisant pas l'objet d'un subside du SPP IS.

1.1.1 Evolution du nombre de jeunes d'un revenu d'intégration sociale

Le tableau 2 montre que le nombre moyen de jeunes bénéficiaires d'un revenu d'intégration évolue plus rapidement, tant à la hausse qu'à la baisse, que le nombre moyen de bénéficiaires plus âgés. Après sept années de hausses consécutives, le nombre de jeunes a légèrement diminué en 2011. On constate néanmoins une nouvelle hausse du nombre de jeunes bénéficiaires d'un revenu d'intégration sur les neuf premiers mois de 2012.

Tableau 2 : jeunes RIS et RIS plus âgés

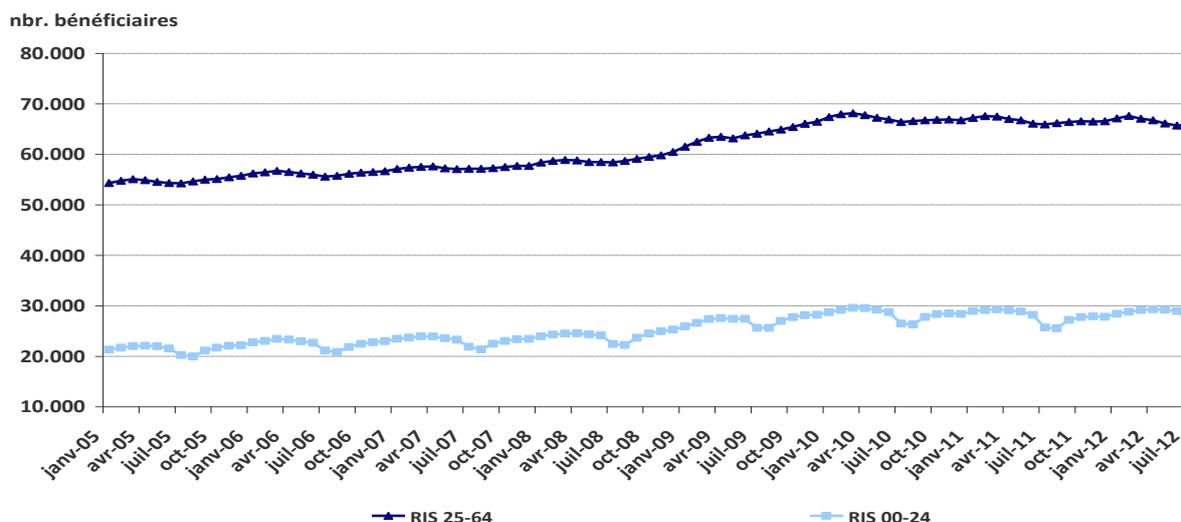
Année	Moyenne mensuelle		Evolution moyenne	
	RIS 00-24	RIS 25-64	RIS 00-24	RIS 25-64
2003	19.312	54.786	-	-
2004	20.276	55.309	5,0%	1,0%
2005	21.487	54.843	6,0%	-0,8%
2006	22.519	56.261	4,8%	2,6%
2007	23.122	57.363	2,7%	2,0%
2008	24.072	58.971	4,1%	2,8%
2009	27.051	64.100	12,4%	8,7%
2010	28.403	67.133	5,0%	4,7%
2011	27.969	66.682	-1,5%	-0,7%
2012*	28.401	66.418	1,4%	-0,5%

* 2012: neuf premiers mois de l'année. Variations par rapport à la même période de l'année précédente.

Dans le graphique 1.3., on remarque que l'évolution globale du nombre mensuel de bénéficiaires d'un revenu d'intégration est saisonnière avec un pic se situant généralement en mars/avril et un niveau le plus bas en juillet/août. Ces périodes correspondent respectivement à la fin des stages d'insertion professionnelle⁷ (auparavant stage d'attente) des jeunes demandeurs d'emploi et aux jobs d'été des étudiants. En effet, le nombre de jeunes bénéficiaires évolue plus selon la saison que le nombre de bénéficiaires plus âgés.

⁷ L'allongement de la durée des stages d'insertion professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2012 provoquera probablement un déplacement de ce pic en 2013.

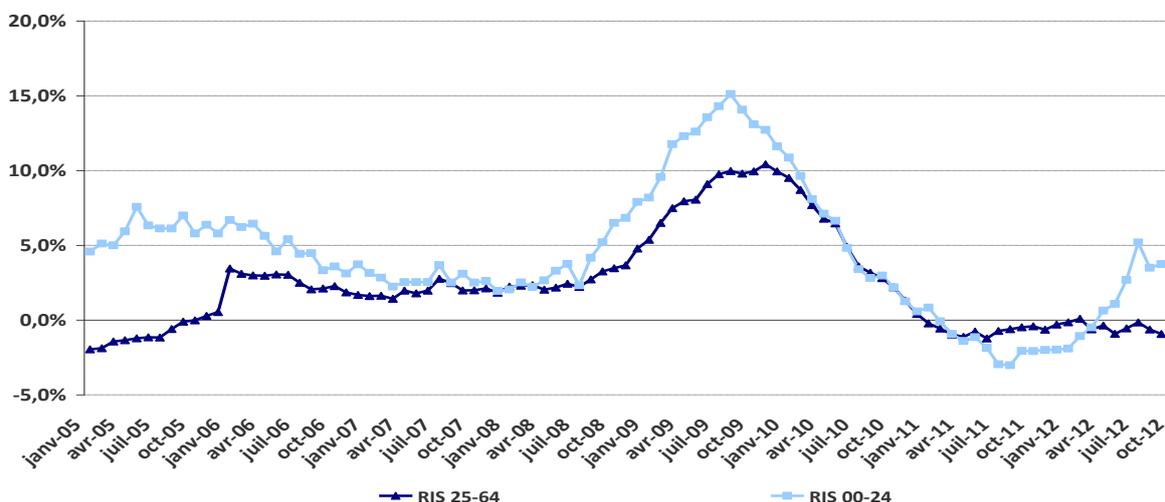
Graphique 1.3. : évolution mensuelle du nombre de jeunes RIS et RIS plus âgés



L'impact de la crise s'est fait particulièrement sentir chez les jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration. Avec un taux de croissance mensuel moyen de 12,4% en 2009 contre 8,7% pour les plus âgés.

Le graphique 1.4. montre en effet une hausse plus rapide et plus forte du nombre mensuel de jeunes dès le mois de septembre 2008 comparativement aux plus âgés.

Graphique 1.4. : taux de croissance mensuels des jeunes RIS et des RIS plus âgés (variations à un an d'écart)



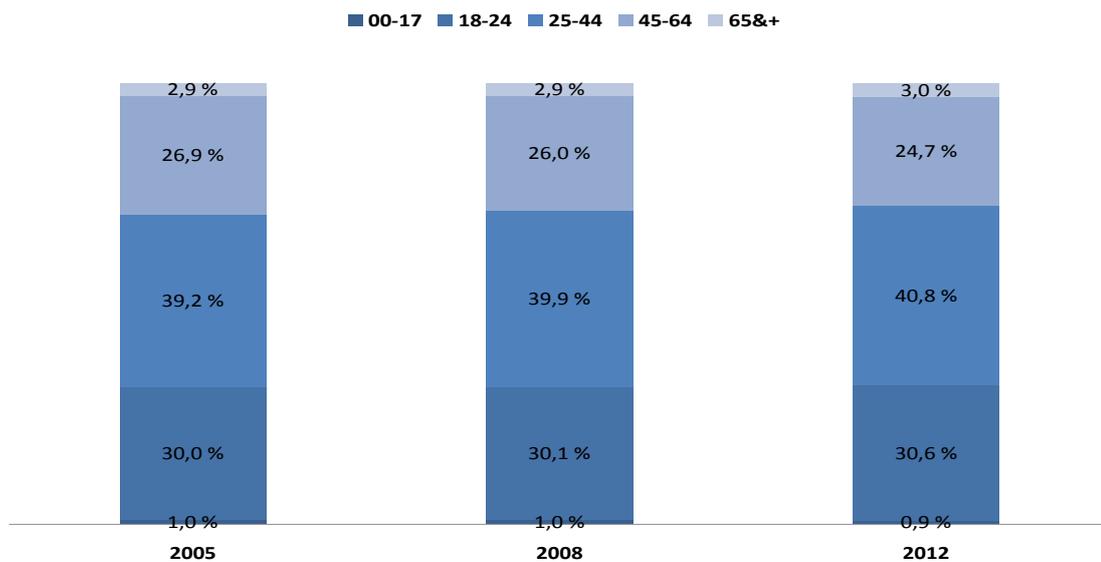
Cette augmentation globale du nombre de jeunes bénéficiaires est à mettre en parallèle avec la forte hausse du nombre de jeunes bénéficiaires non-étudiants sur la même période. Ceux-ci ont en effet connu une hausse de 15,2% en 2009

contre 7,4% pour les jeunes étudiants bénéficiant du revenu d'intégrations (voir infra).

1.1.2 Profil⁸ des jeunes RIS

Près d'un bénéficiaire d'un revenu d'intégration sur trois étaient âgés de moins de 25 ans en 2012 (31,5%). Cette proportion est assez stable depuis 2005.

Graphique 1.5. : répartition des bénéficiaires RIS selon l'âge

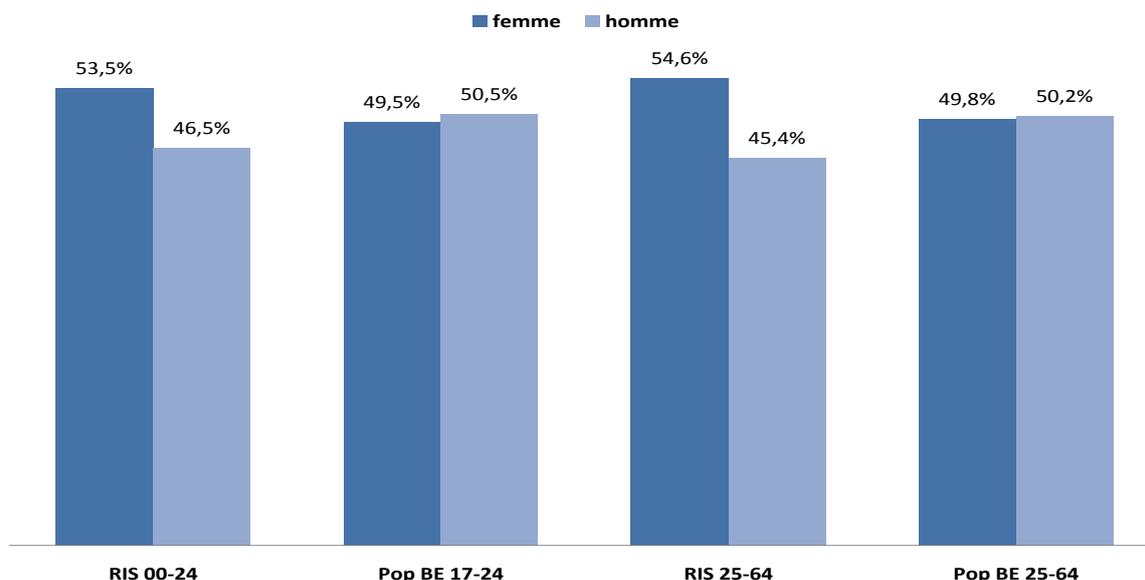


Parmi ces jeunes bénéficiaires, on retrouvait plus de femmes (53,5%) que d'hommes (46,5%). La répartition des jeunes selon le genre n'est pas différente de celle de leurs aînés. En règle générale, les femmes, jeunes et moins jeunes, bénéficiaires d'un revenu d'intégration sont proportionnellement qu'elles ne le sont au sein de la population belge⁹.

⁸ Les profils des bénéficiaires sont établis à partir des chiffres annuels et non sur base des chiffres moyens mensuels. De cette façon, les qualités (âge, catégorie, etc.) des bénéficiaires ne sont pas influencées par la durée de l'aide fournie. Pour rappel, les chiffres mensuels correspondent au nombre de bénéficiaires répertoriés au cours d'un mois. Les chiffres annuels correspondent au décompte des bénéficiaires au cours d'une année donnée. Une personne bénéficiant d'une aide durant plusieurs périodes au cours d'une même année ne sera comptée qu'une seule fois.

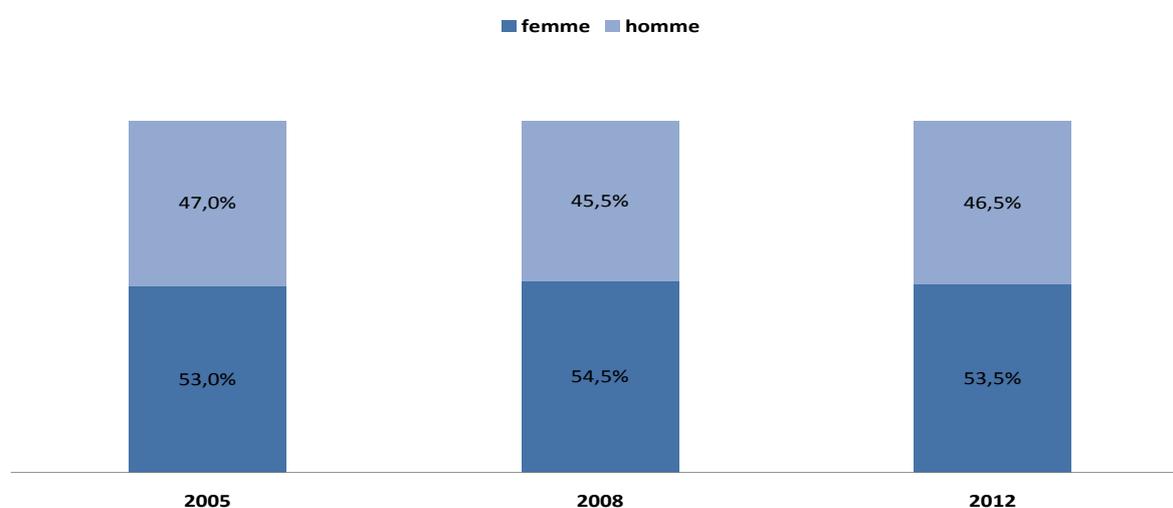
⁹ Dans la tranche d'âge 00-17 ans, 91,7% des bénéficiaires d'un RIS sont âgés de 17 ans.

Graphique 1.6. : répartition des bénéficiaires RIS selon le sexe et l'âge en 2012



On observe peu de changement dans la répartition des jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration selon le sexe au fil des années.

Graphique 1.7. : répartition des jeunes RIS selon le sexe

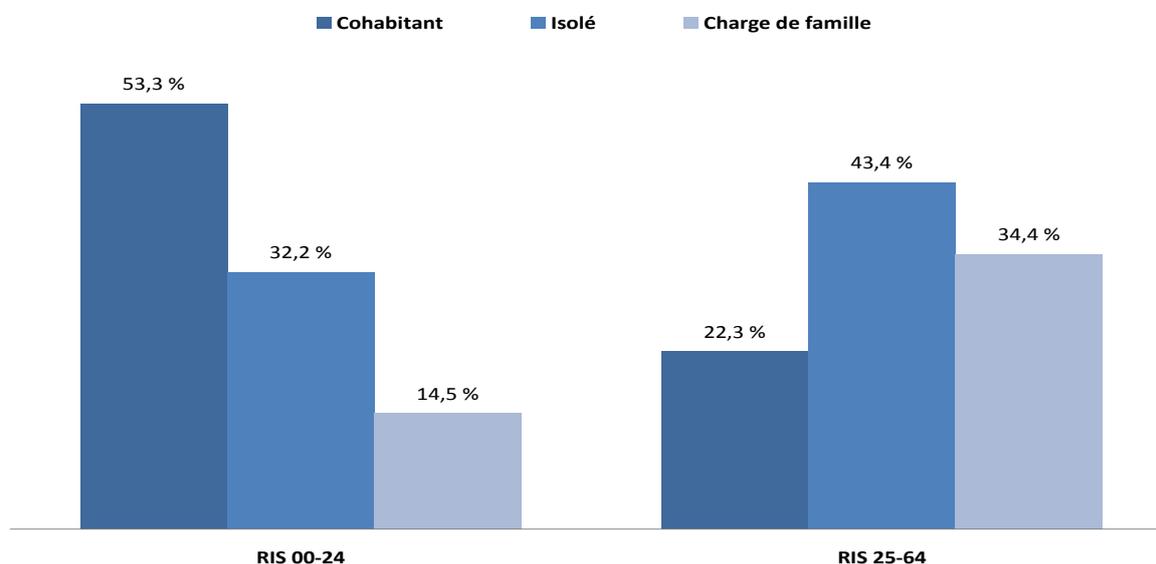


Ces jeunes bénéficiaires vivaient majoritairement en cohabitation en 2012 (53,3%). Les parts des jeunes dans la catégorie¹⁰ « isolé » et la catégorie « charge de famille » sont faibles en comparaison de leurs aînés. Bien que les

¹⁰ Il existe trois catégories de bénéficiaires : les personnes qui cohabitent, c-à-d. des personnes qui vivent sous le même toit et règlent principalement en commun leurs questions ménagères ; les personnes isolées et les personnes vivant avec une famille à charge : c.-à-d. au moins un enfant mineur non marié à charge. Cette dernière catégorie comprend tant des personnes cohabitantes (conjoint ou partenaire de vie) que des personnes isolées.

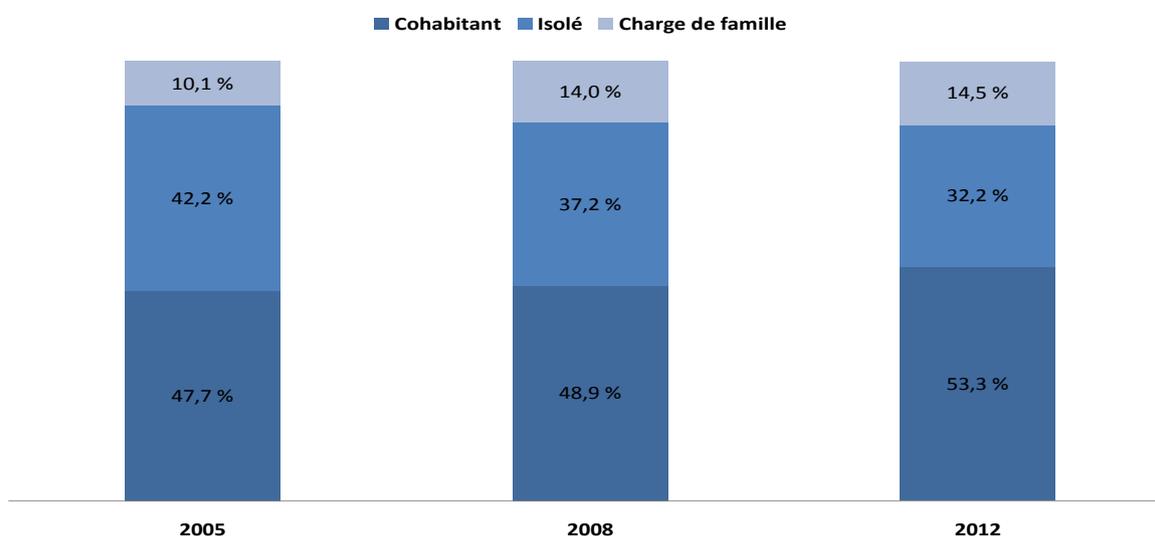
jeunes aient moins souvent une charge de famille, on en comptait quand même plus d'un sur six dans cette catégorie en 2012.

Graphique 1.8. : répartition des bénéficiaires RIS selon la catégorie et l'âge en 2012



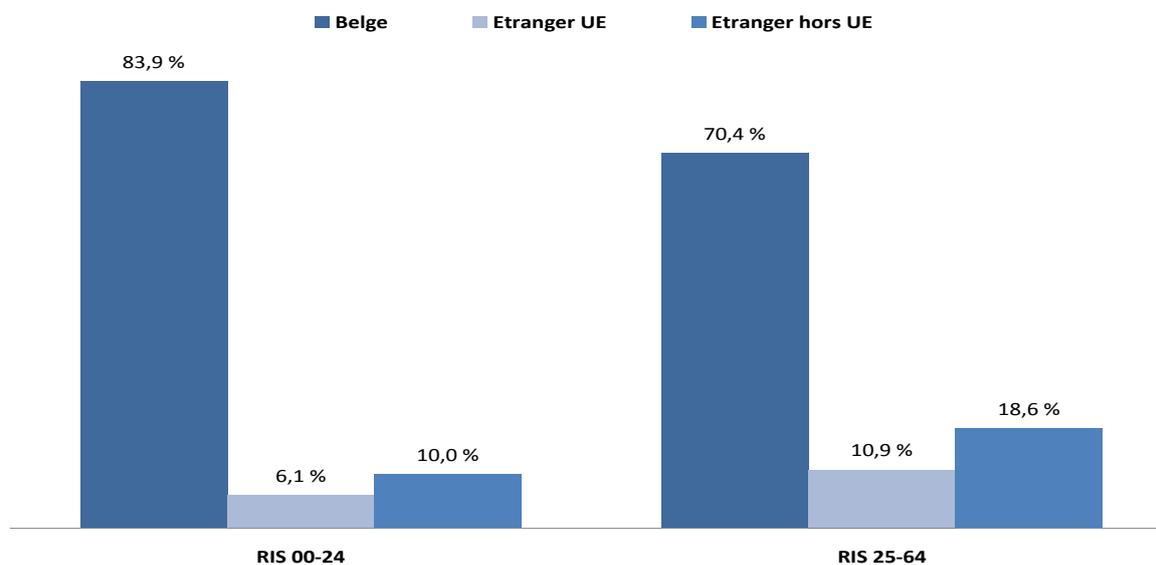
Comme le montre le graphique 1.9., la répartition des jeunes selon la catégorie demeure inchangée depuis 2005.

Graphique 1.9. : répartition des jeunes RIS selon la catégorie



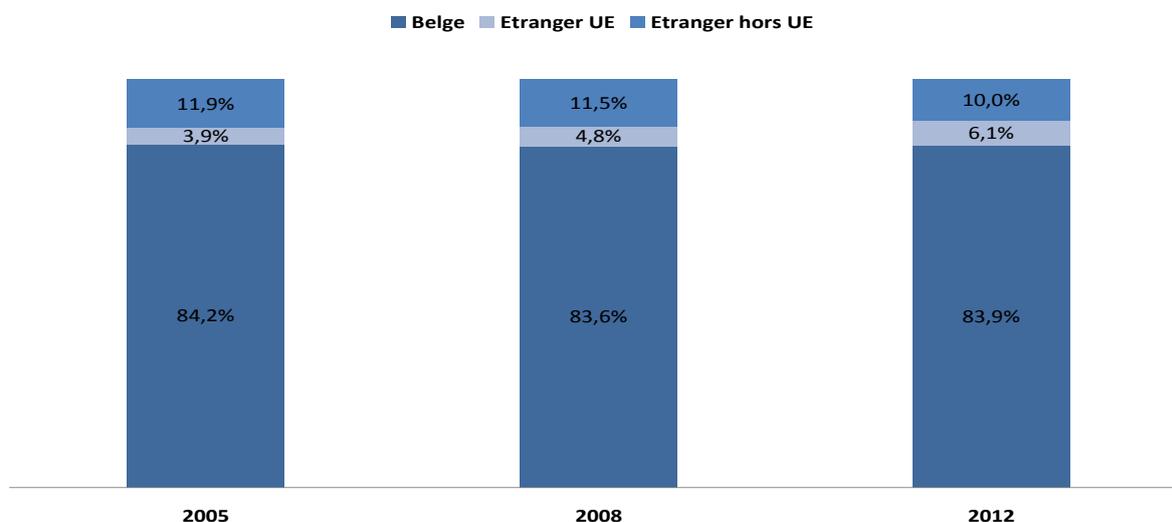
La répartition selon la nationalité montre une proportion plus élevée de belges (83,9%) chez les jeunes que chez les plus âgés (70,4%). Cette plus forte présence de jeunes de nationalité belge se fait au détriment des autres nationalités, qu'elles soient intra ou extra-européennes.

Graphique 1.10. : répartition des bénéficiaires RIS selon la nationalité et l'âge en 2012



La répartition selon la nationalité des jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration a également peu évolué depuis 2005.

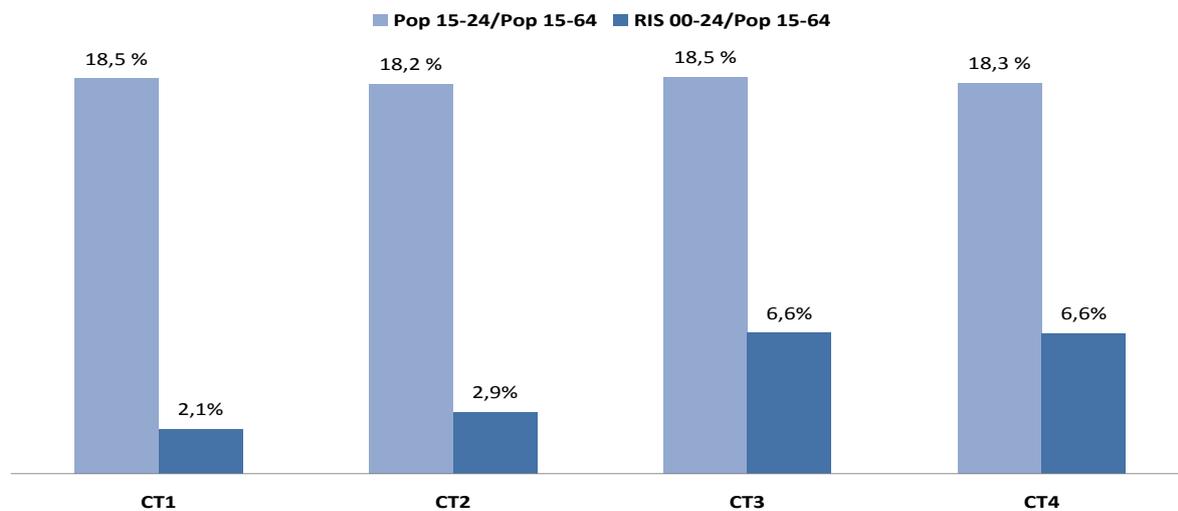
Graphique 1.11. : répartition des jeunes RIS selon la nationalité



Bien que la part des jeunes dans la population soit identique d'un cluster de taille¹¹ à l'autre, on retrouvait proportionnellement plus de jeunes bénéficiant d'un revenu d'intégration dans les clusters des grandes villes (CT4) et des communes de grande taille (CT3) que dans celui des communes de petite taille (CT1) et de taille moyenne (CT2).

¹¹ Pour rappel, les clusters de taille sont des regroupements de communes en fonction du nombre d'habitants. Pour plus de détails, voir l'annexe méthodologique du bulletin statistique associé à ce focus.

Graphique 1.12. : proportion de jeunes RIS par cluster de taille en 2012



Ceci confirme le constat que la précarité, tout comme le chômage des jeunes, sont des phénomènes essentiellement urbains.

1.2 Les jeunes étudiants bénéficiaires d'un RIS

Dans le cadre du droit à l'intégration sociale, les CPAS peuvent aider les jeunes à obtenir un diplôme et leur garantir de meilleures chances sur le marché du travail en les faisant entamer ou poursuivre des études de plein exercice.

Dans ce cas, ces CPAS obtiennent une subvention majorée de 10% sur le taux de remboursement pour ces jeunes mis aux études.

Cette mesure s'adresse spécifiquement aux jeunes de moins de 25 ans au moment où ils entament, reprennent ou continuent des études de plein exercice.

La proportion de jeunes bénéficiaires aux études¹² a fortement progressé de 2003 à 2008. Depuis lors elle est stable autour de 37% hormis une légère baisse en 2009 à mettre en parallèle avec la forte hausse du nombre de jeunes bénéficiaires non-étudiants cette année en particulier.

Alors qu'ils n'étaient encore qu'un sur cinq en 2003, plus d'un jeune bénéficiaire d'un revenu d'intégration sur trois était étudiant en 2012.

¹² Parmi les étudiants RIS, 93,8% étaient âgés de moins de 25 ans en 2011.

Tableau 3 : part des étudiants chez les jeunes RIS

Année	Moyenne mensuelle	Part des étudiants chez les jeunes RIS
2003	4.184	21,7%
2004	5.227	25,8%
2005	6.303	29,3%
2006	7.424	33,0%
2007	8.177	35,4%
2008	8.743	36,3%
2009	9.388	34,7%
2010	10.218	36,0%
2011	10.346	37,0%
2012*	10.495	37,0%

* 2012: neuf premiers mois de l'année.

1.2.1 Evolution du nombre de jeunes étudiants RIS

Depuis l'introduction par la loi de 2002 de la possibilité d'entamer ou de poursuivre des études de plein exercice, on observe une hausse continue du nombre d'étudiants. Cette hausse a été très forte les quatre premières années de la mise en place de la mesure.

Le nombre de jeunes étudiants continue de progresser ensuite mais à un rythme moins soutenu que par le passé. On observe une relative stabilisation du nombre d'étudiants à partir de 2010.

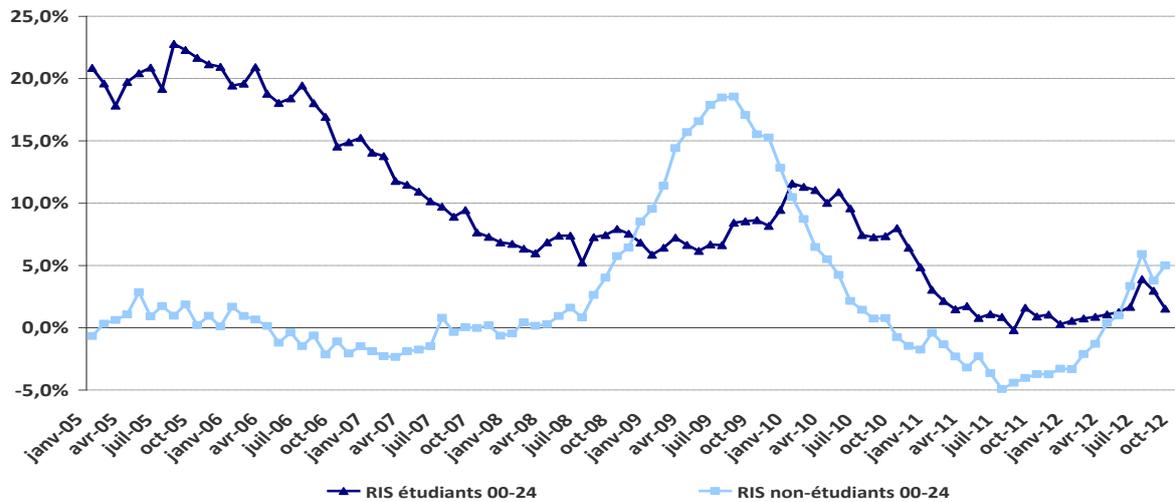
Tableau 4 : jeunes étudiants et jeunes non-étudiants bénéficiaires du RIS

Année	Moyenne mensuelle		Evolution moyenne	
	Etudiants 00-24	RIS non-étudiants 00-24	Etudiants 00-24	RIS non-étudiants 00-24
2003	4.184	15.127	-	-
2004	5.227	15.049	24,9%	-0,5%
2005	6.303	15.184	20,6%	0,9%
2006	7.424	15.096	17,8%	-0,6%
2007	8.177	14.944	10,2%	-1,0%
2008	8.743	15.330	6,9%	2,6%
2009	9.388	17.663	7,4%	15,2%
2010	10.218	18.185	8,8%	3,0%
2011	10.346	17.623	1,3%	-3,1%
2012*	10.495	17.906	1,5%	1,3%

* 2012: neuf premiers mois de l'année. Variations par rapport à la même période de l'année précédente.

Contrairement aux jeunes bénéficiaires non-étudiants, l'évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration a été peu influencée par la conjoncture économique récente. Alors que le nombre de jeunes non-étudiants a fortement augmenté en 2009, la croissance mensuelle du nombre d'étudiants n'a pas vraiment été affectée par la crise économique et financière de la fin 2008 comme on peut le voir dans le graphique 1.13.

Graphique 1.13. : taux de croissance mensuels des jeunes étudiants et non-étudiants (variations à un an d'écart)



Comme indiqué plus haut, l'évolution mensuelle du nombre d'étudiants est saisonnière : ce nombre diminue fortement durant les mois de juillet et août. Ces mois correspondent à la fin des études et aux jobs d'été. Beaucoup de CPAS imposent en effet à leurs étudiants la recherche d'un job durant la période estivale.

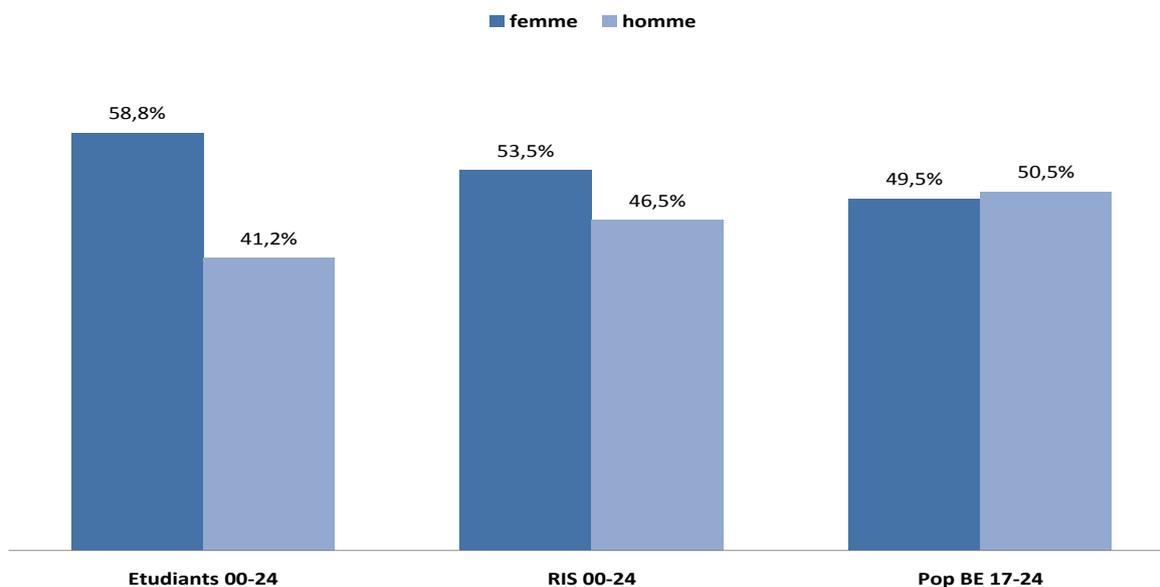
1.2.2 Profil des jeunes étudiants bénéficiaires du revenu d'intégration

Une étude¹³ effectuée à la demande du SPP IS révèle que trois quart des étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration sont issus d'une famille pauvre. Par ailleurs, 39% des étudiants inscrits au CPAS suivent l'enseignement secondaire, ce qui est révélateur d'un certain retard scolaire.

Comme indiqué plus haut, les jeunes femmes bénéficiant d'un revenu d'intégration sont surreprésentées comparativement à leur présence dans la population belge de moins de 25 ans. On remarque également que ces jeunes femmes étaient plus souvent aux études que les hommes en 2012 (58,8% de femmes contre 41,2% d'hommes).

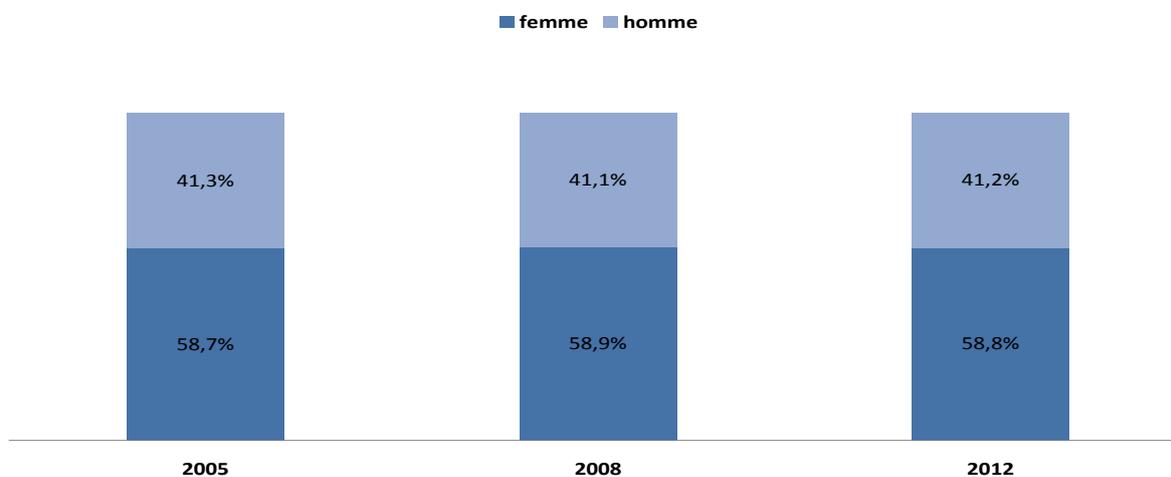
¹³ « Etudier avec un revenu d'intégration : 10 ans de pratique », De Wilde, M., Hermans, J., in Pauvreté en Belgique – Annuaire 2013.

Graphique 1.14. : répartition des jeunes étudiants et jeunes RIS selon le sexe en 2012



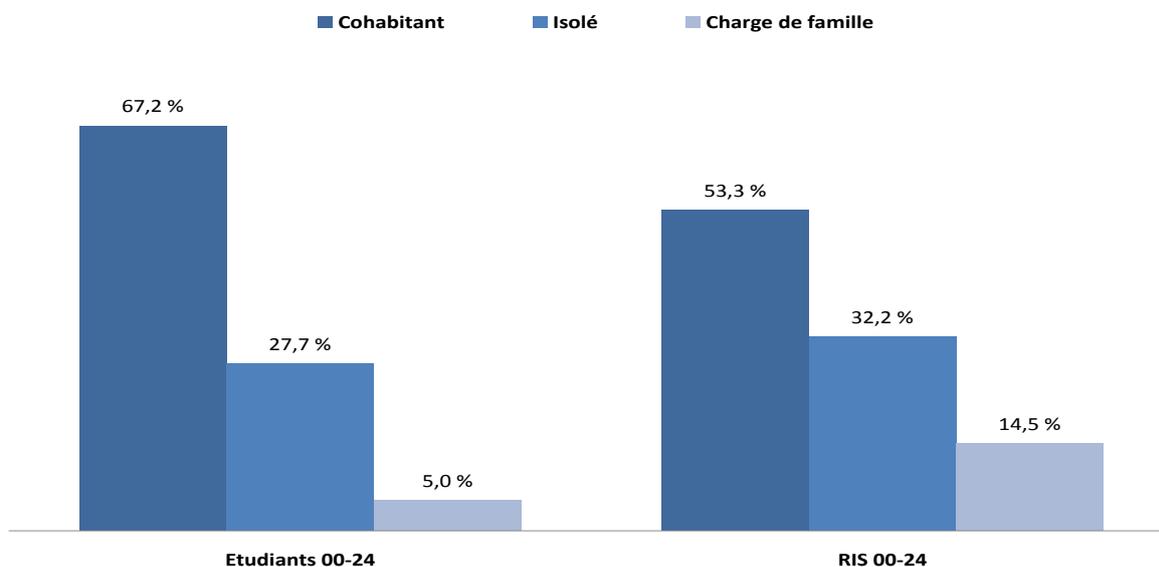
Depuis le lancement de la possibilité d'entamer ou de poursuivre des études de plein exercice, le nombre de jeunes femmes RIS aux études a toujours été supérieur au nombre d'hommes.

Graphique 1.15. : répartition des jeunes étudiants RIS selon le sexe



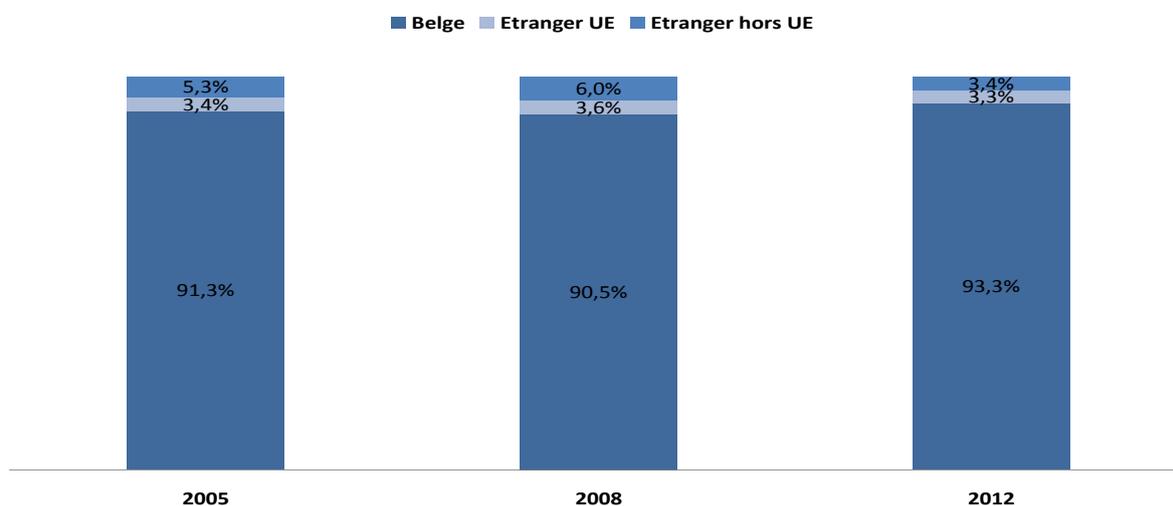
Il n'est pas étonnant d'observer une forte présence d'étudiants vivant en colocation et peu dans la catégorie « charge de famille ».

Graphique 1.16. : répartition des jeunes étudiants et RIS selon la catégorie en 2012



La proportion d'étudiants de nationalité belge est naturellement très élevée, l'octroi d'un revenu d'intégration étant conditionné par l'inscription au registre de la population. Néanmoins, on retrouve quelques étrangers intra et extra-européens. En effet, les étrangers inscrits au registre de la population jouissent des mêmes droits que les ressortissants belges.

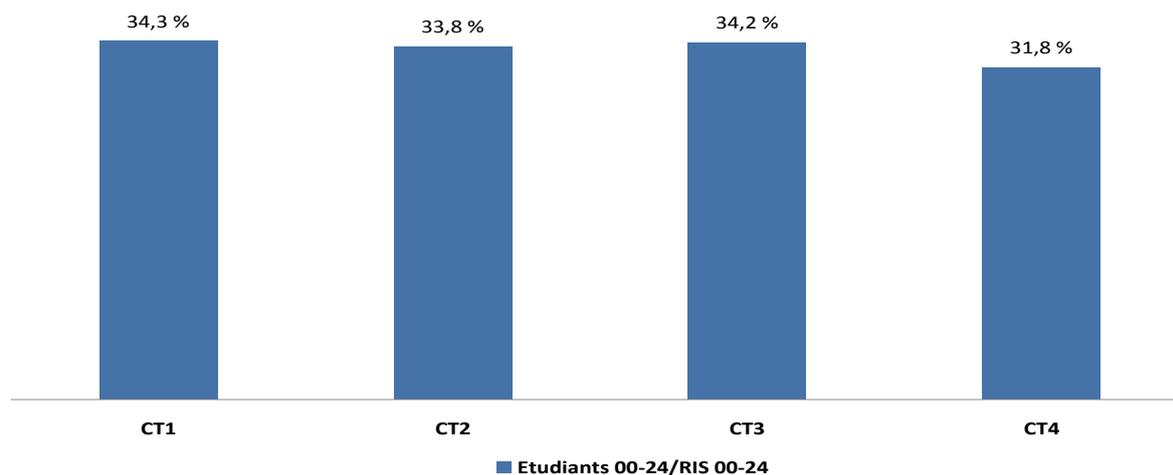
Graphique 1.17. : répartition des jeunes étudiants RIS selon la nationalité



La part de jeunes aux études n'est pas différente d'un cluster de taille à l'autre à l'exception des cinq grandes villes (CT4) où cette part est moins élevée. Ceci montre que la règle de compétence fonctionne et que la concentration d'établissements scolaires dans une ville n'entraîne pas un afflux d'étudiants

dans son CPAS. Pour rappel, le CPAS territorialement compétent est celui du lieu du domicile de l'étudiant au moment de l'introduction de la demande de poursuivre ou entamer des études. Le CPAS reste compétent durant toute la durée ininterrompue des études.

Graphique 1.18. : part des jeunes RIS aux études par cluster de taille en 2012



1.3 Les jeunes mis au travail dans le cadre du droit à l'intégration sociale

L'encouragement à une participation active au marché du travail régulier est également un moyen de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes.

On dénombre trois types de mesure de mise au travail : les articles 60§7 ; les articles 61 et les autres formes d'activation (Activa, SINE, PTP et l'intérim d'insertion).

En 2012, les jeunes de moins de 25 ans ont représenté 15,7% de l'ensemble des bénéficiaires d'une mise au travail dans le cadre du droit à l'intégration sociale. La part des jeunes dans ces mises au travail est stable depuis 2003¹⁴.

¹⁴ Les chiffres présentés dans le tableau peuvent légèrement différer des chiffres repris dans les profils des bénéficiaires. En effet, les chiffres du tableau sont établis sur base des moyennes mensuelles du nombre de bénéficiaires tandis que ceux repris dans les profils des bénéficiaires ont été établis au départ des chiffres annuels du nombre de bénéficiaires.

Tableau 5 : part des jeunes mis au travail dans le cadre d'une MAT-DIS

Année	Moyenne mensuelle	Part des jeunes dans les MAT-DIS
2003	1.240	16,7%
2004	1.521	18,0%
2005	1.575	17,2%
2006	1.586	16,4%
2007	1.526	15,8%
2008	1.506	15,9%
2009	1.667	17,2%
2010	1.728	17,0%
2011	1.548	15,7%
2012*	1.553	16,0%

* 2012: neuf premiers mois de l'année.

1.3.1 Evolution du nombre de jeunes DIS mis au travail

Le tableau 6 montre que le nombre moyen mensuel de mises au travail évolue de manière différente pour les jeunes et leurs aînés. Alors que le nombre de jeunes mis au travail a fortement augmenté en 2009, le nombre de mises au travail des plus âgés est resté stable. Ce n'est qu'en 2010 que ce nombre augmente également mais dans une moindre mesure. En 2011, les mises au travail des jeunes ont diminué beaucoup plus rapidement que celles de leurs aînés et sont revenues à leur niveau d'avant 2008. Les neufs premiers mois de 2012 montrent une stabilisation du nombre de jeunes mis au travail.

Tableau 6 : jeunes et plus âgés mis au travail dans le cadre d'une MAT-DIS

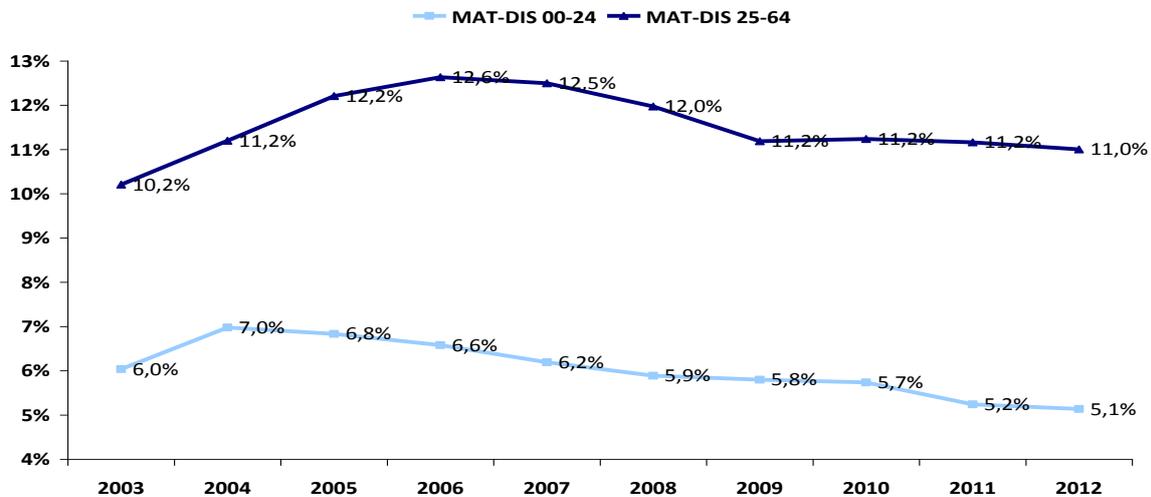
Année	Moyenne mensuelle		Evolution moyenne	
	MAT-DIS 00-24	MAT-DIS 25-64	MAT-DIS 00-24	MAT-DIS 25-64
2003	1.240	6.204	-	-
2004	1.521	6.944	22,6%	11,9%
2005	1.575	7.581	3,6%	9,2%
2006	1.586	8.080	0,7%	6,6%
2007	1.526	8.123	-3,8%	0,5%
2008	1.506	7.952	-1,3%	-2,1%
2009	1.667	8.006	10,7%	0,7%
2010	1.728	8.427	3,7%	5,3%
2011	1.548	8.297	-10,4%	-1,5%
2012*	1.553	8.139	-0,8%	-2,4%

* 2012: neuf premiers mois de l'année. Variations par rapport à la même période de l'année précédente.

Comme le montre le graphique 1.19., les jeunes sont proportionnellement¹⁵ moins souvent mis au travail que ne le sont leurs aînés. Ceci est à mettre en parallèle avec les autres possibilités qui leur sont offertes (études, formations, ...).

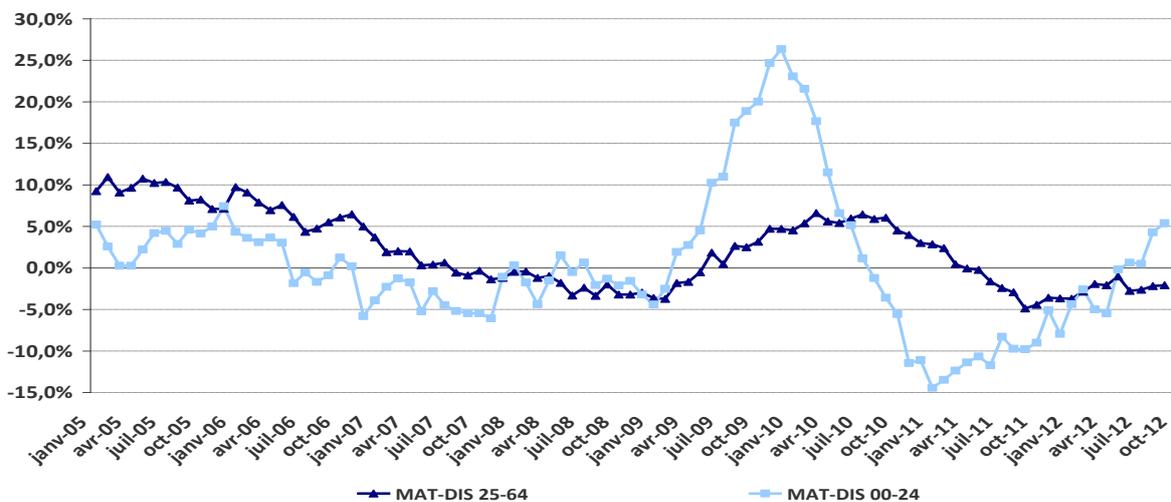
¹⁵ Il s'agit ici de la proportion de jeunes MAT-DIS dans l'ensemble des jeunes bénéficiaires d'une MAT-DIS ou d'un RIS.

Graphique 1.19. : proportion de bénéficiaires DIS mis au travail selon l'âge



En outre, le graphique 1.20. montre que le nombre mensuel de jeunes mis au travail au lendemain de la crise économique et financière de 2008 a évolué beaucoup plus rapidement que le nombre de plus âgés mis au travail.

Graphique 1.20. : taux de croissance mensuels des MAT-DIS jeunes et plus âgés (variations à un an d'écart)

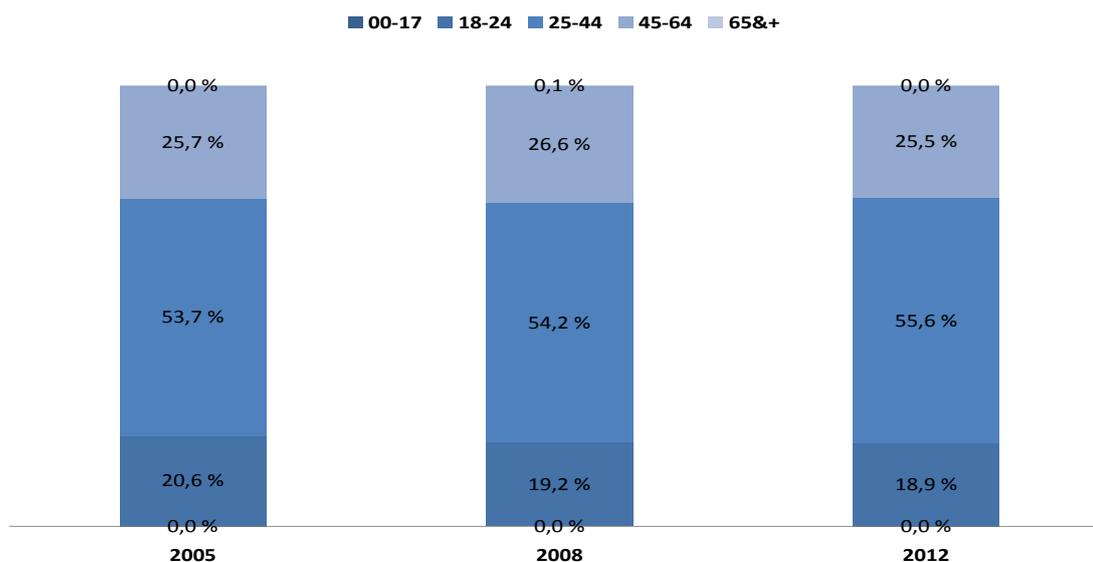


Ce phénomène est à mettre en parallèle avec l'afflux de jeunes non-étudiants vers les CPAS au lendemain de la crise financière. Ces jeunes, dont une partie était encore en stage d'insertion, offraient de meilleures capacités d'insertion sur le marché du travail.

1.3.2 Profil des jeunes mis au travail dans le cadre du droit à l'intégration sociale

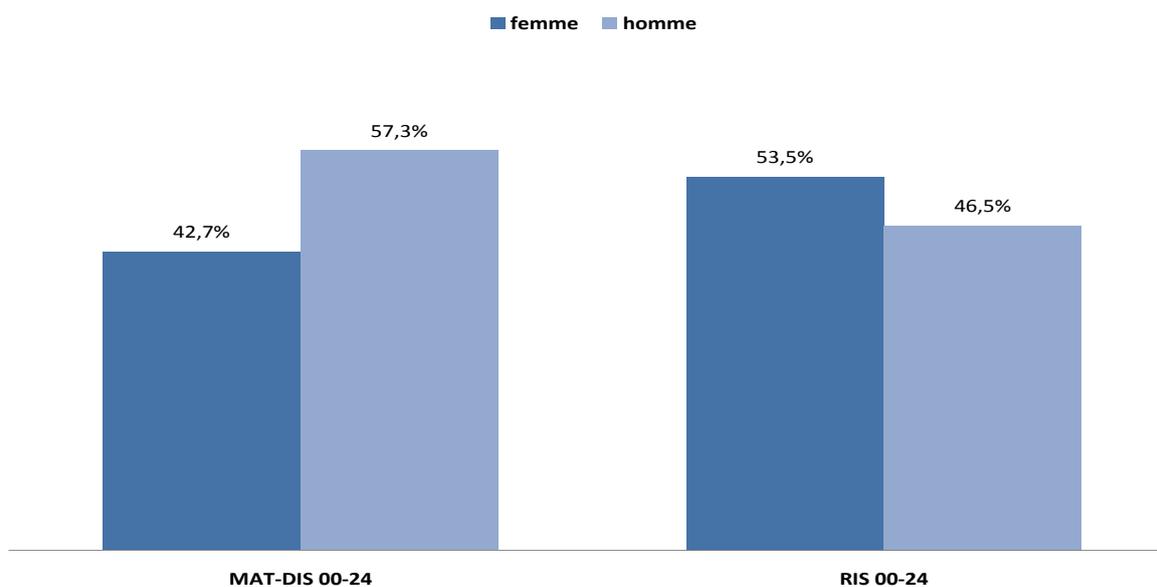
La part des jeunes mis au travail est relativement stable depuis 2005. En 2012, les jeunes mis au travail représentaient à peu près une personne mise au travail sur cinq.

Graphique 1.21. : répartition des MAT-DIS selon l'âge



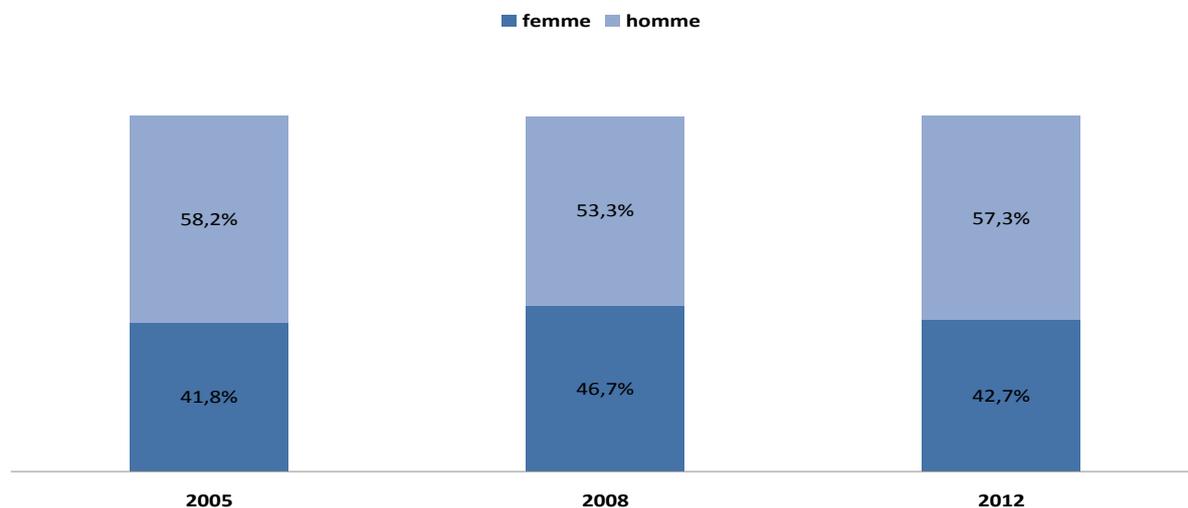
Alors qu'ils sont moins nombreux que les femmes à bénéficier d'un revenu d'intégration, plus d'hommes (57,3%) que de femmes (42,7%) ont bénéficié d'une mise au travail en 2012. Ceci vaut également pour leurs aînés.

Graphique 1.22. : répartition des jeunes MAT-DIS selon le sexe en 2012



Bien que toujours plus d'hommes que de femmes aient été mis au travail depuis 2005, le rapport hommes/femmes a évolué en faveur des femmes entre 2005 et 2008.

Graphique 1.23. : répartition des jeunes MAT-DIS selon le sexe



2. Les bénéficiaires des mesures relevant du droit à l'aide sociale¹⁶

Parmi les jeunes bénéficiaires du droit à l'aide sociale, on retrouve les bénéficiaires d'une aide financière (AF), les bénéficiaires d'une mise au travail (MAT-DAS) ou ceux bénéficiant d'une combinaison de ces instruments.

Le nombre de mises au travail de jeunes de moins de 25 ans dans le cadre du droit à l'aide sociale étant trop faible¹⁷ pour en permettre une analyse pertinente cette mesure ne sera pas abordée dans ce focus.

2.1 Les jeunes bénéficiaires d'une aide financière

L'aide financière est en principe équivalente du revenu d'intégration sociale. Elle est octroyée aux demandeurs d'asile et aux étrangers non inscrits au registre de la population.

En 2012, en moyenne un bénéficiaire d'une aide financière sur cinq était âgé de moins de 25 ans. C'est beaucoup moins que la part des jeunes bénéficiant d'un

¹⁶ Pour rappel, l'aide médicale n'est pas abordée dans ce focus.

¹⁷ 289 jeunes mis au travail dans le cadre du DAS en moyenne sur les six premiers mois de 2012.

revenu d'intégration, qui représentaient près d'un bénéficiaire sur trois. La part des jeunes bénéficiaires d'une aide financière est stable depuis 2009¹⁸.

Tableau 7 : part des jeunes dans l'aide financière

Année	Moyenne mensuelle	Part des jeunes dans l'AF
2003	7.365	18,9%
2004	7.058	19,3%
2005	6.915	20,5%
2006	6.478	21,7%
2007	5.802	23,0%
2008	4.326	22,9%
2009	4.250	22,4%
2010	5.132	21,7%
2011	5.683	21,0%
2012*	5.870	21,8%

* 2012: six premiers mois de l'année.

2.1.1 Evolution du nombre de jeunes bénéficiaires de l'aide financière

Tableau 8 : jeunes et plus âgés bénéficiant de l'aide financière

Année	Moyenne mensuelle		Evolution moyenne	
	AF 00-24	AF 25-64	AF 00-24	AF 25-64
2003	7.365	31.505	-	-
2004	7.058	29.529	-4,2%	-6,3%
2005	6.915	26.889	-2,0%	-8,9%
2006	6.478	23.308	-6,3%	-13,3%
2007	5.802	19.446	-10,4%	-16,6%
2008	4.326	14.596	-25,4%	-24,9%
2009	4.250	14.705	-1,8%	0,7%
2010	5.132	18.527	20,8%	26,0%
2011	5.683	21.405	10,7%	15,5%
2012*	5.870	21.000	4,4%	-1,4%

* 2012: six premiers mois de l'année. Variations par rapport à la même période de l'année précédente.

La manière dont évolue le nombre moyen mensuel de jeunes bénéficiaires de l'aide financière est peu différente de celle des bénéficiaires plus âgés : fortes diminutions du nombre de bénéficiaires jusqu'en 2008. Stabilisation en 2009 et reprise à la hausse depuis lors.

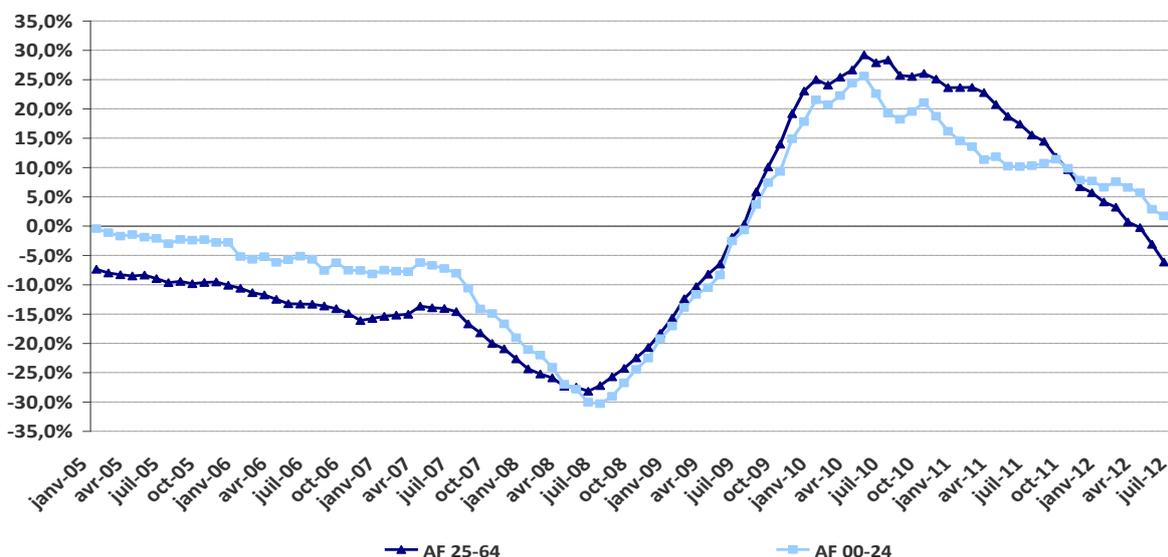
La diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide financière est à mettre en parallèle avec la suppression de l'aide sociale financière accordée aux nouveaux demandeurs d'asile au profit d'une aide matérielle dispensée par les structures d'accueil.

Le retournement de tendance depuis 2010 s'explique quant à lui par la saturation des structures d'accueil. En effet, à défaut d'une solution structurée en aide matérielle, les demandeurs d'asile primo-arrivants peuvent solliciter

¹⁸ Les chiffres présentés dans le tableau peuvent légèrement différer des chiffres repris dans les profils des bénéficiaires. En effet, les chiffres du tableau sont établis sur base des moyennes mensuelles du nombre de bénéficiaires tandis que ceux repris dans les profils des bénéficiaires ont été établis au départ des chiffres annuels du nombre de bénéficiaires.

l'aide financière. On note également l'augmentation du nombre de régularisations comme facteur pouvant impacter à la hausse le nombre de bénéficiaires d'une aide financière.

Graphique 2.1. : taux de croissance mensuels des jeunes AF et AF plus âgés (variations à un an d'écart)

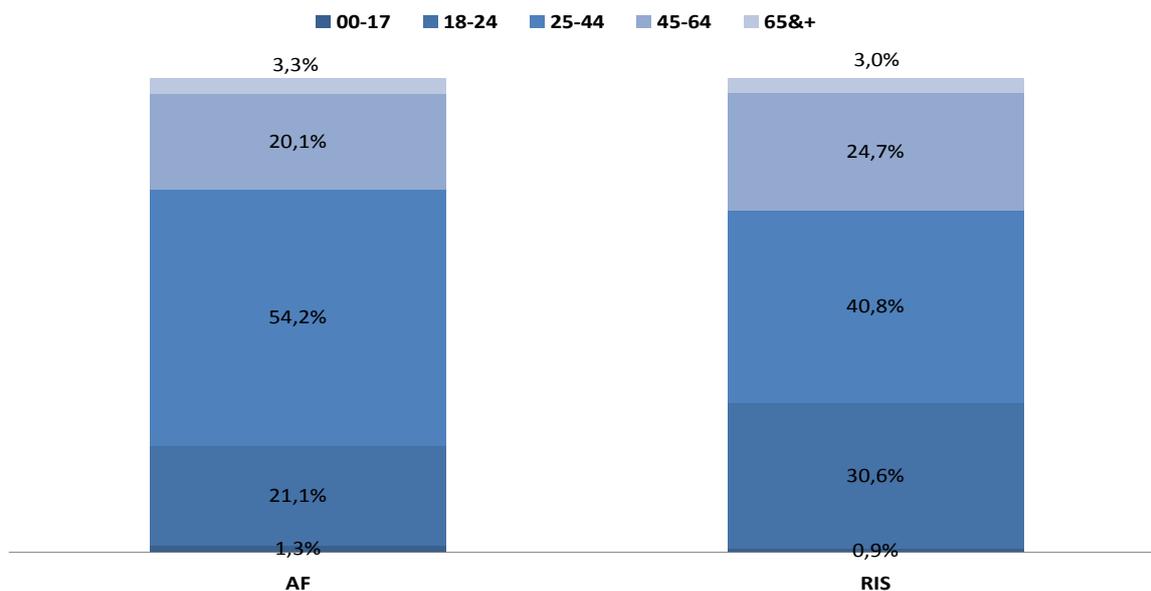


Depuis le début de l'année 2012, on observe une diminution du nombre de bénéficiaires âgés de l'aide financière. Le nombre de jeunes bénéficiaires continue d'augmenter mais à un rythme moindre que par le passé. Ces évolutions sont à mettre en parallèle avec le fin de la crise des demandeurs d'asile.

2.1.2 Profil des jeunes de l'aide financière

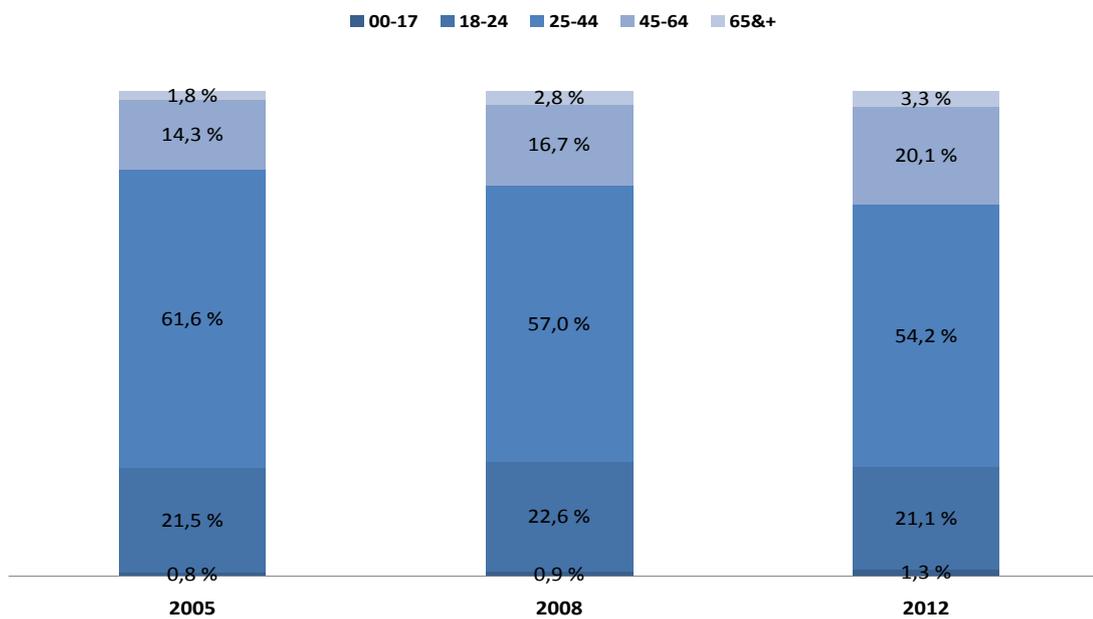
La structure d'âge des bénéficiaires de l'aide financière est différente de celle des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale. En 2012, un bénéficiaire d'une aide financière sur cinq était âgé de moins de 25 ans contre un bénéficiaire sur trois pour le revenu d'intégration.

Graphique 2.2. : répartition des bénéficiaires AF selon l'âge en 2012



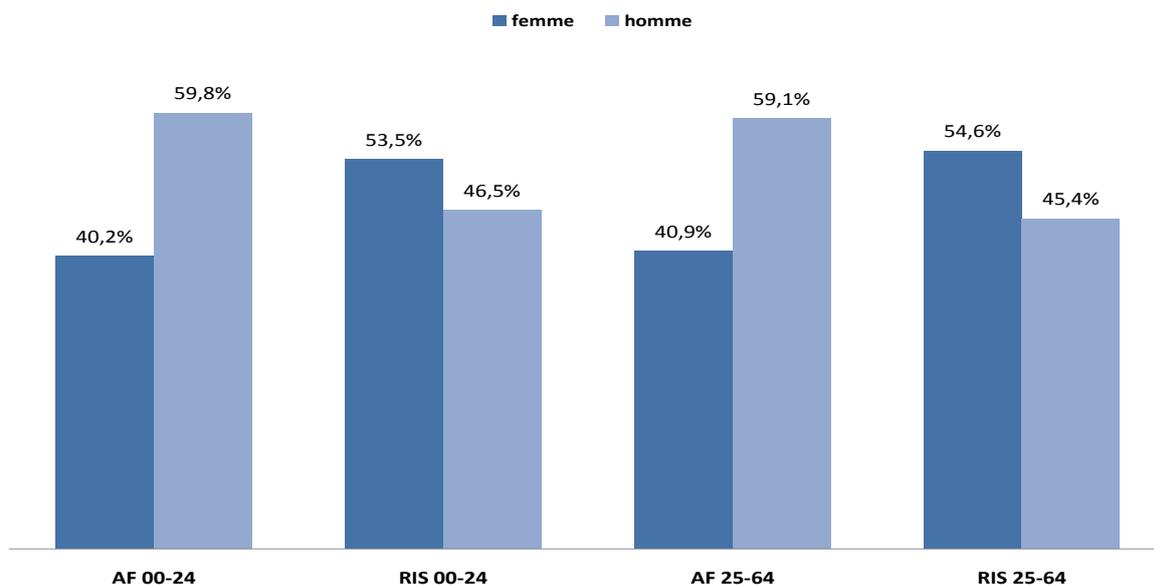
La part des jeunes bénéficiant d'une aide financière fluctue peu depuis 2005.

Graphique 2.3. : répartition des bénéficiaires AF selon l'âge



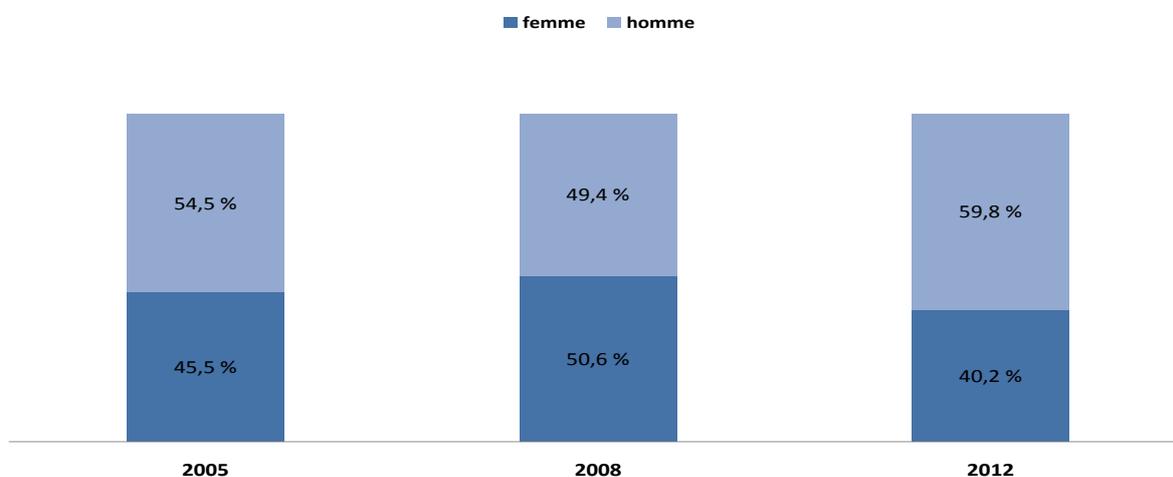
Contrairement au bénéficiaires d'un revenu d'intégration, on retrouve généralement plus d'hommes que de femmes bénéficiant d'une aide financière, que ceux-ci soient jeunes ou plus âgés.

Graphique 2.4. : répartition des bénéficiaires AF et RIS selon le sexe et l'âge en 2012



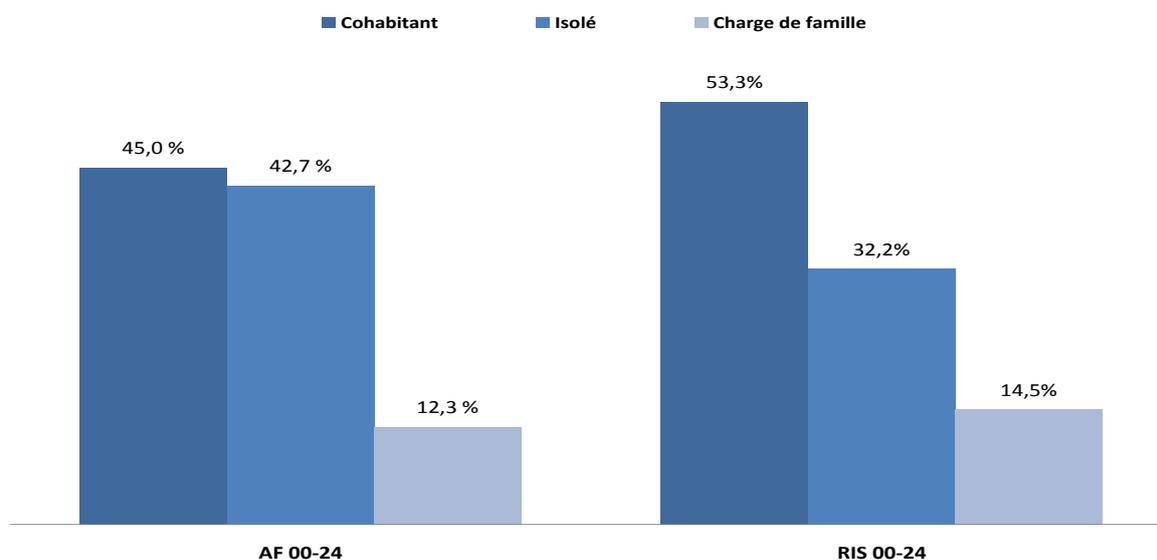
En 2008, quasiment autant de jeunes femmes que jeunes hommes bénéficiaient d'une aide financière. En 2012, les jeunes hommes étaient beaucoup plus nombreux que les jeunes femmes (59,8% contre 40,2%).

Graphique 2.5. : répartition des jeunes AF selon le sexe



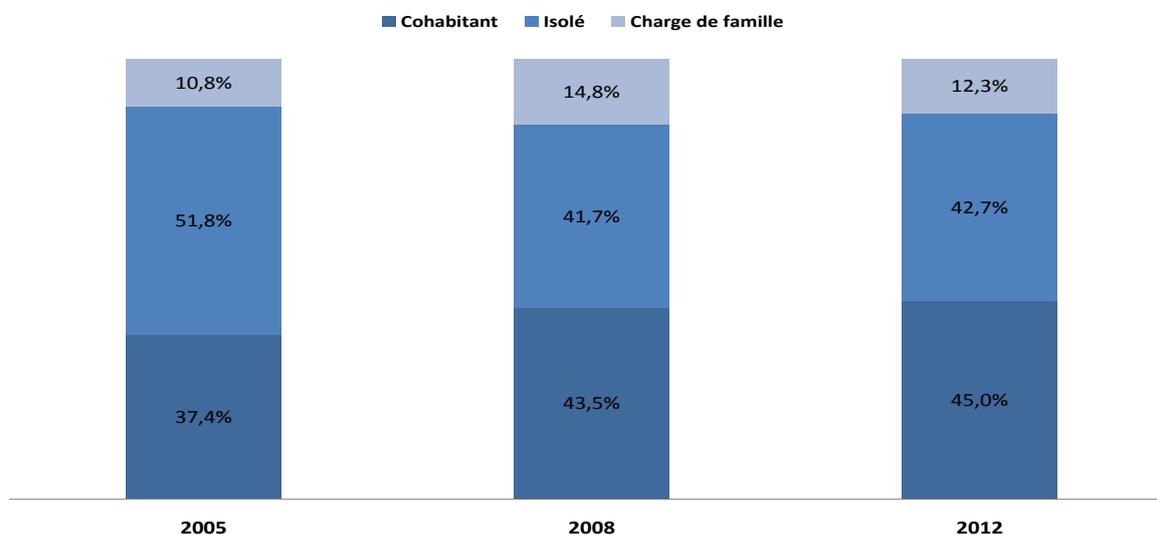
En 2012, les jeunes bénéficiaires de l'aide financière vivaient moins souvent en cohabitation que leurs homologues bénéficiant du revenu d'intégration. On retrouvait par contre proportionnellement plus de jeunes bénéficiant de l'aide financière dans la catégorie « isolé ».

Graphique 2.6. : répartition des jeunes AF et RIS selon la catégorie en 2012



Depuis 2005, on retrouve de plus en plus de jeunes bénéficiaires de l'aide financière dans la catégorie « cohabitant » et de moins en moins dans la catégorie « isolé ».

Graphique 2.7. : répartition des jeunes AF selon la catégorie



On retrouve naturellement beaucoup de jeunes étrangers non-européens à l'aide financière. Cela est lié à la spécificité de cette aide qui s'adresse aux étrangers non inscrits au registre de la population et aux demandeurs d'asile qui ne bénéficient pas de l'aide matérielle. La part des bénéficiaires européens tend à diminuer depuis 2008.

Graphique 2.8. : répartition des jeunes AF selon la nationalité

